



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

**The Cambridge Building
3 Queen Street/ 3, rue Queen
Charlottetown, PEI C1A 4A2
Bid Fax: (902) 566-7514**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Veillez adresser toute demande de renseignements par
écrit à l'attention de l'autorité contractante, Crystal
Bysterveldt, soit par télécopieur ou par courriel à:
crystal.bysterveldt@tpsgc.gc.ca.

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Commercial Acquisitions (PEI)
The Cambridge Building
3 Queen Street/3 rue, Queen
Charlottetown, PEI C1A 4A2

Title - Sujet OCIR Matériaux de construction	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2037-180131/A	Date 2018-02-26
Client Reference No. - N° de référence du client W2037-180131	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PEI-001-4290
File No. - N° de dossier PEI-7-40195 (001)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-10	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bysterveldt (PEI), Crystal	Buyer Id - Id de l'acheteur pei001
Telephone No. - N° de téléphone (902)940-7122 ()	FAX No. - N° de FAX (902)566-7514
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE VARIOUS UNITS AS PER CALL-UPS COMBAT TRAINING CENTRE, GAGETOWN OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.5 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
A. OFFRE À COMMANDES	10
7.1 OFFRE.....	10
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	10
7.5 RESPONSABLES.....	11
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	11
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	12
7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
7.10 LIMITATION FINANCIÈRE	13
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
7.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
7.13 LOIS APPLICABLES	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
7.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	14
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
7.3 DURÉE DU CONTRAT	14
7.4 PAIEMENT	14
7.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	15

7.6	ASSURANCES.....	15
7.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	15
7.8	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	15
ANNEXE « A »	16
	ÉNONCÉ DES <i>BESOIN</i>	16
ANNEXE « B »	17
	BASE DE PAIEMENT.....	17
ANNEXE « C »	28
	DÉLAI DE LIVRAISON.....	28
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	29
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	29
ANNEXE « E »	30
	LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT.....	30
APPENDICE 1	31
	PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU MÉTHODE DE SÉLECTION.....	31

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Demande d'offre à commandes, visant la fourniture de divers articles de construction (énumérés à l'Annexe B) aux écoles du Centre d'instruction au combat (CIC) à Oromocto, au Nouveau-Brunswick. Ces biens devront être livrés selon la demande au cours d'une période après l'octroi du marché au 31 mars 2020.

TPSGC à l'intention d'autoriser au plus deux (2) offres à commandes. Les offrants doivent noter que rien ne garantit que l'on passera des commandes pour l'intégralité ou quelconque montant des offres à commandes.

PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES

Selon les procédures pour les commandes subséquentes, lorsqu'un bien est défini, l'utilisateur désigné doit contacter l'offrant qui est classé au premier rang pour savoir s'il peut répondre au besoin, si l'offrant qui est classé au premier rang peut répondre au besoin, une commande subséquente sera passée suite à son offre à commandes. S'il ne peut pas répondre au besoin, l'utilisateur désigné contactera l'offrant qui est classé au deuxième rang.

1.2.2 « Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017/04/27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25
M1004T	Condition du Matériel – offre	2016/01/28

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Ancien fonctionnaire

Ancien fonctionnaire – concurrentiels - offre

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont

pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à [l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

(Derived from - Provenant de: M3025T, 2016/01/28)

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 7 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (1 copie papier)

Section II: attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement ».

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06), Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M0069T, 2007/05/25)

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;

- b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
- c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2016/04/04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du après l'octroi du marché au 31 mars 2020.

7.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Crystal Bysterveldt
Titre : officier d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 3, rue Queen
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
C1A 4A2
Téléphone : (902) 940-7122-
Télécopieur : (902) 566-7514
Courriel : crystal.bysterveldt@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez compléter)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

7.6 Divulgateur proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation

proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

(Derived from - Provenant de: A3025C, 2013/03/21)

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la Défense nationale
Bureau de contrats, Quartier général du Centre d'instruction au combat (QG CIC)

et

Ministère de la Défense nationale
Centre d'instruction au combat (CIC) Unités locataires

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000\$ (taxes applicables incluses).

7.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 600,000 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 2 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M4506C, 2013/04/25)

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2016/04/04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

7.4.2 Modalités de paiement

Référence de CCUA	Section	Date
H1001C	Paiements multiples	2008/05/12

7.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

7.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016/01/28), Assurances - aucune exigence particulière

7.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
B2004C	Bois – estampillage de la classe	2006/06/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
D0018C	Livraison et déchargement	2007/11/30

7.8 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) Ministère de la Défense nationale, Oromocto (Nouveau-Brunswick), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES *BESOIN*

1.0 Besoin

- 1.1. Fournir une variété de bois d'œuvre et de matériaux de construction aux écoles du Centre d'instruction au combat (CIC) à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, selon les besoins, pendant la période allant de l'attribution de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2020.
- 1.2. On prévoit que le point de livraison principal sera la Base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown (BS 5 Div C Gagetown). Les prix indiqués à l'annexe B, Base de paiement, s'appliqueront aux points de livraison situés à l'extérieur de la BS 5 Div C Gagetown (notamment les points à l'intérieur des champs de tir et des secteurs d'entraînement), mais les frais de livraison peuvent être en sus. Les utilisateurs doivent demander la confirmation des frais de livraison supplémentaires et vérifier la distance entre le lieu de livraison et la BS 5 Div C Gagetown (intersection de la rue Turner et de l'avenue Cumberland) avant de passer une commande subséquente.
- 1.3. L'annexe B comprend une liste de bois d'œuvre et de matériaux de construction qui peuvent être achetés en vertu des offres à commandes. La liste ne comprend pas tout, et les articles de nature semblable non inscrits dans la liste figurant aux présentes peuvent être commandés en fonction des offres à commandes. **Les offres à commandes NE doivent PAS viser les granulats, les outils, les appareils électriques, les fournitures de plomberie ou d'électricité, ou tout autre article fourni en vertu d'une offre à commandes ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement existant.**
- 1.4. Aucune limite minimale pour les commandes subséquentes ne s'applique à la présente. Les commandes subséquentes de l'offre à commandes peuvent être faites seulement par des écoles du CIC pour passer différentes commandes de petite quantité pour plusieurs points de services dans leurs installations.
- 1.5. Chaque demande subséquente constitue un contrat distinct et les produits à livrer pour chaque commande subséquente doivent être emballés séparément.
- 1.6. Un bordereau d'emballage indiquant le numéro de l'offre à commandes, le numéro de la commande subséquente, la date de l'expédition, les quantités, les unités et le numéro de pièce des produits à livrer doit accompagner chaque chargement. Les bordereaux d'emballage NE seront PAS traités comme des factures; une facture distincte DOIT être envoyée au demandeur pour paiement.
- 1.7. L'offrant doit, sur demande, fournir au destinataire des copies des listes de prix en vigueur et les modifications subséquentes.
- 1.8. Sauf indication contraire, il est inacceptable et interdit de remplacer un produit commandé par un autre.
- 1.9. L'emballage et l'expédition doivent être conformes à la norme de l'industrie relative aux articles applicables afin de garantir leur arrivée à destination en toute sécurité. Tous les articles demeurent la responsabilité de l'offrant jusqu'à ce qu'ils soient livrés et acceptés par l'utilisateur désigné. Les coûts relatifs aux dommages subis avant l'arrivée à destination seront assumés par l'offrant.
- 1.10. Délai de livraison : voir l'annexe C, Délai de livraison.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

1.0 Base de paiement

- 1.1. Dans le cas des commandes subséquentes pour lesquelles les points de livraison se trouvent dans la BS 5 Div C Gagetown, les offrants seront payés en dollars canadiens, le prix à l'unité et/ou le prix de lots fermes ainsi que la taxe sur les produits et services en sus, mais destination FAB (**y compris** les frais de livraisons, les droits de douane et les taxes d'accise) incluse. Pour les commandes subséquentes nécessitant une livraison aux champs de tir et des secteurs d'entraînement (comme le bâtiment AS1, le camp Petersville, Knowlton Hill et tout autre endroit indiqué dans la commande subséquente), le taux indiqué au point 4.0, Taux de livraison au kilomètre, peut s'appliquer.
- 1.2. Les prix à l'unité offerts ci-après au point 5.0, Liste des articles, sont des prix plafond pouvant faire l'objet de rajustements à la baisse seulement.
- 1.3. La liste des articles de la présente offre à commandes est une liste de bois d'œuvre et de matériaux de construction qui peuvent être achetés aux termes d'une (ou de plusieurs) offre(s) à commandes. La liste ne comprend pas tout, et les articles de nature semblable non inscrits dans la liste figurant aux présentes peuvent être commandés en fonction des offres à commandes aux rabais offerts ci-dessous.
- 1.4. Chaque facture doit indiquer tout rabais applicable, présenté ci-après, sur une ligne distincte. Une mention sur la facture selon laquelle le rabais a été inclus dans le prix à l'unité n'est pas acceptable.

2.0 Période

Année 1 : de l'attribution de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2019.
Année 2 : du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

3.0 Liste des abréviations

CH	Chaque
PC	Pièce
pi	Pied
pi lin.	Pied linéaire
pi ²	Pied carré
PN	Panneau
PQ	Paquet
S	Sac
GAL	Gallon
LTR	Litre
PQT	Paquet

4.0 Taux de livraison au kilomètre (le cas échéant)**

Au cas où une livraison est requise à des points dans les champs de tir et des secteurs d'entraînement, le taux au kilomètre suivant s'appliquera.

Année 1 : _____ par kilomètre.

Année 2 : _____ par kilomètre.

** Ne fait pas l'objet d'une évaluation lors de la délivrance d'offres à commandes.

5.0 Liste des articles

Art.	Stocké Non stocké	Description	Unité de distribution	Utilisation estimative	Année 1 : prix unitaire, destination FAB	Année 2 : prix unitaire, destination FAB
A. BOIS D'ŒUVRE						
Épinette, pin gris ou sapin, classe 2 ou mieux, raboté quatre faces						
1		1 po x 3 po x 8 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
2		1 po x 4 po x 8 pi	PC	570	\$ /PC	\$ /PC
3		1 po x 4 po x 10 pi	PC	60	\$ /PC	\$ /PC
4		1 po x 4 po x 12 pi	PC	200	\$ /PC	\$ /PC
5		2 po x 2 po x 8 pi	PC	500	\$ /PC	\$ /PC
6		2 po x 4 po x 93-1/4 po	PC	600	\$ /PC	\$ /PC
7		2 po x 4 po x 8 pi	PC	5500	\$ /PC	\$ /PC
8		2 po x 4 po x 10 pi	PC	100	\$ /PC	\$ /PC
9		2 po x 4 po x 12 pi	PC	500	\$ /PC	\$ /PC
10		2 po x 4 po x 14 pi	PC	60	\$ /PC	\$ /PC
11		2 po x 4 po x 16 pi	PC	125	\$ /PC	\$ /PC
12		2 po x 6 po x 93-1/4 po	PC	150	\$ /PC	\$ /PC
13		2 po x 6 po x 8 pi	PC	500	\$ /PC	\$ /PC
14		2 po x 8 po x 8 pi	PC	200	\$ /PC	\$ /PC
15		2 po x 6 po x 10 pi	PC	500	\$ /PC	\$ /PC
16		2 po x 6 po x 12 pi	PC	700	\$ /PC	\$ /PC
17		2 po x 8 po x 10 pi	PC	100	\$ /PC	\$ /PC
18		2 po x 8 po x 12 pi	PC	225	\$ /PC	\$ /PC
19		2 po x 10 po x 10 pi	PC	175	\$ /PC	\$ /PC
20		2 po x 10 po x 12 pi	PC	150	\$ /PC	\$ /PC
21		2 po x 10 po x 14 pi	PC	130	\$ /PC	\$ /PC
22		2 po x 12 po x 12 pi	PC	100	\$ /PC	\$ /PC
23		4 po x 4 po x 10 pi	PC	300	\$ /PC	\$ /PC
Poteaux en SPF, épinette, pin gris ou sapin, classe 2 ou mieux, raboté quatre faces						
24		2 po x 4 po	PC	200	\$ /PC	\$ /PC
25		2 po x 6 po	PC	200	\$ /PC	\$ /PC
Bois traité sous pression, teneur en humidité standard (de 12 à 19 %)						

26		5/4 po x 4 po x 8 pi	PC	80	\$ /PC	\$ /PC
27		2 po x 6 po x 12 pi	PC	350	\$ /PC	\$ /PC
28		2 po x 8 po x 8 pi	PC	250	\$ /PC	\$ /PC
29		2 po x 8 po x 12 pi	PC	500	\$ /PC	\$ /PC
30		2 po x 8 po x 14 pi	PC	200	\$ /PC	\$ /PC
31		5/4 po x 4 po x 12 pi	PC	200	\$ /PC	\$ /PC
Pin clair brut, petits nœuds fixes						
32		1 po x 4 po x 10 pi	PC	30	\$ /PC	\$ /PC
33		1 po x 6 po x 10 pi	PC	40	\$ /PC	\$ /PC
34		1 po x 6 po x 12 pi	PC	1710	\$ /PC	\$ /PC
35		1 po x 8 po x 12 pi	PC	426	\$ /PC	\$ /PC
36		2 po x 4 po x 12 pi	PC	1210	\$ /PC	\$ /PC
37		2 po x 6 po x 12 pi	PC	370	\$ /PC	\$ /PC
38		2 po x 8 po x 12 pi	PC	490	\$ /PC	\$ /PC
39		2 po x 10 po x 12 pi	PC	10	\$ /PC	\$ /PC
40		2 po x 6 po x 10 pi	PC	10	\$ /PC	\$ /PC
Pruche brute						
41		4 po x 12 po x 20 pi	PC	30	\$ /PC	\$ /PC
42		4 po x 12 po x 14 pi	PC	60	\$ /PC	\$ /PC
43		4 po x 12 po x 12 pi	PC	60	\$ /PC	\$ /PC
B. PRODUITS DU BOIS D'ŒUVRE						
Goujons de bois dur, longueurs non assorties						
44		½ po x 48 po	PC	100	\$ /PC	\$ /PC
45		5/8 po x 48 po	PC	10	\$ /PC	\$ /PC
46		¾ po x 48 po	PC	10	\$ /PC	\$ /PC
Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), 4 pi x 8 pi						
47		¾ po	PN	10	\$ /PN	\$ /PN
Moulures et plinthes, longueurs variées						
48		Plinthe 3 po, bois	pi lin.	200	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
49		Plinthe 3 po, MDF	pi lin.	200	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
50		Moulure de bâti de fenêtre/porte 2¼ po, bois	pi lin.	200	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.

51		Moulure de bâti de fenêtre/porte 2¼ po, MDF	pi lin.	200	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
52		Quart-de-rond ¾ po, bois	pi lin.	200	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
53		Quart-de-rond ¾ po, MDF	pi lin.	200	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
54		Quart-de-rond 11/16, pin x 8 pi	CH	60	\$ /CH	\$ /CH
55		Cimaise, bois	pi lin.	25	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
56		5/8 po x 1-3/4 po x 8 pi Cimaise, MDF	CH	40	\$ /CH	\$ /CH
57		5/8 po x 3-5/16 po x 14 pi Moulure de couronnement, MDF	CH	20	\$ /CH	\$ /CH
58		5/8 po x 2-3/4 po x 14 pi Moulure d'encadrement coloniale en chêne	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
59		3/8 po x 3-7/8 po x 14 pi Moulure de plinthe coloniale MDF 7	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
Contreplaqué, sapin, bon sur un côté, 4 pi x 8 pi						
60		¼ po	PN	60	\$ /PN	\$ /PN
61		½ po	PN	235	\$ /PN	\$ /PN
62		5/8 po	PN	30	\$ /PN	\$ /PN
63		¾ po	PN	468	\$ /PN	\$ /PN
Autres produits du bois d'œuvre						
64		Panneau de lamelles orientées (OSB), 7/16 po, 4 pi x 8 pi	PN	300	\$ /PN	\$ /PN
65		Contreplaqué régulier en épinette de 4 pi x 8 pi x 1/2 po	PN	30	\$ /PN	\$ /PN
66		Panneau de sapin bon sur 1 côté de 4 pi x 8 pi x 5/8 po	PN	30	\$ /PN	\$ /PN
67		Panneau de lamelles orientées (OSB), 5/8 po, 4 pi x 8 pi	PN	160	\$ /PN	\$ /PN
68		Panneau de lamelles orientées (OS)Contreplaqué embouteté régulier en épinette de 4 pi x 8 pi x 3/4 po	PN	100	\$ /PN	\$ /PN

69		Panneau de sapin bon sur 1 côté de 4 pi x 8 pi x 6 mm (1/4 po)	PN	100	\$ /PN	\$ /PN
70		Pin, à rainure et languette, profil en panneaux, 1 po x 6 po	pi lin.	100	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
C. CARREAUX, BRIQUES, BLOCS ET PRODUITS CONNEXES						
71		8 po x 8 po x 16 po ciment BL. 50 blocs réguliers + coins	CH	2250	\$ /CH	\$ /CH
72		8 po x 8 po x 16 po ciment BL. 50 knock out bloc de faisceau	CH	450	\$ /CH	\$ /CH
73		Mortier à séchage rapide de qualité supérieure R-Mix, 50 lb	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
74		Ciment de maçon de type N, 30 kg	S	200	\$ /S	\$ /S
75		8 po x8 po X16 po ciment BL. 50 linteaux	CH	200	\$ /CH	\$ /CH
76		Formes concrètes écrous 8 pi et courroies de boulon	CH	50	\$ /CH.	\$ /CH.
77		Charnière de formes concrètes	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
78		Le béton des charnières dehors, les écrous et la courroie de boulons	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
79		Ciment Portland, 40 kg 45 par ascenseur 6 pi3 / sac	CH	100	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
80		Tige pour armature de 15 mm	pi lin.	2060	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
81		Carreau de vinyle industriel, 12 po x 12 po	CH	1000	\$ /CH	\$ /CH
82		Carreau de commercial, 12 po x 12 po	CH	1000	\$ /CH	\$ /CH
D. PANNEAUX MURAUX, ISOLANTS THERMIQUES ET PRODUITS CONNEXES						
83		Gypse ultra léger de 1/2 po x 4 pi x 8 pi	PN	300	\$ /PN	\$ /PN
84		Ruban à joints autoadhésif de 2 po x 500 pi	CH	20	\$ /CH	\$ /CH
85		Composé de contrôle de poussière, 23 kg	CH	30	\$ /CH	\$ /CH
86		Isolant R12, 16 po	PQ	40	\$ /PQ	\$ /PQ
87		Isolant R20, 16 po	PQ	10	\$ /PQ	\$ /PQ

88		Feuille de polyéthylène, 6 mils	Rouleau	10	\$ /roul.	\$ /roul.
89		Évent de chevron, toiture	CH	56	\$ /CH	\$ /CH
90		Panneau de ciment, 4 pi x 8 pi	PN	10	\$ /PN	\$ /PN
E. COUVERTURES, REVÊTEMENTS MURAUX ET PRODUITS CONNEXES						
91		Panneau métallique, 6 po, préformé, 9 pi 10 po blanc	CH	70	\$ /CH	\$ /CH
92		Solin en aluminium de 2 po x 9 pi 10 pi, blanc	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
93		Revêtement mural, blanc	CH	60	\$ /CH	\$ /CH
94		Moulure en J, blanche	CH	90	\$ /CH	\$ /CH
95		Moulure en F, blanche	CH	10	\$ /CH	\$ /CH
96		Bande de départ, vinyle	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
97		Garniture de sous-seuil en vinyle (divers coloris)	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
98		Bande de fin, blanche	CH	10	\$ /CH	\$ /CH
99		Angle extérieur, blanc	CH	40	\$ /CH	\$ /CH
100		Angle intérieur, blanc	CH	8	\$ /CH	\$ /CH
101		Membrane pare-air en rouleau de 6 po x 50 pi (peau bleue ou équivalent)	Rouleau	30	\$ /roul.	\$ /roul.
102		Parement en vinyle Prova double 4,5 po, (divers coloris) 12 pi 6 po 11 pcs / sq	CH	500	\$ /CH	\$ /CH
103		Pare-air en rouleau de 9 pi x 100 pi	Rouleau	10	\$ /roul.	\$ /roul.
104		Bardeau Superglass 25 ans, noirs deux tons	PQ	80	\$ /PQ	\$ /PQ
105		Soffite, blanc	CH	120	\$ /CH	\$ /CH
106		Gouttière	CH	20	\$ /CH	\$ /CH
107		Vinyle blanc descente pluviale, 2po x 2po x 10pi	CH	20	\$ /CH	\$ /CH
108		Vinyle blanc descente pluviale, 2po x 2po x 10pi	CH	40	\$ /CH	\$ /CH
109		Attache de tuyau de descente pour gouttière en vinyle de style contemporain, blanc	CH	60	\$ /CH	\$ /CH

110		Connecteur de descente pour gouttière en vinyle de style contemporain, blanc	CH	40	\$ /CH	\$ /CH
111		Coude carré pour gouttière en vinyle de style contemporain, blanc	CH	40	\$ /CH	\$ /CH
112		Crochet dissimulé pour gouttière en vinyle de style contemporain, blanc	CH	80	\$ /CH	\$ /CH
F. ADHÉSIFS, MASTICS D'ÉTANCHÉITÉ ET PRODUITS CONNEXES						
113		Adhésif de plancher, revêtement de plancher en vinyle, feuille, seau de 2 L	CH	2	\$ /CH	\$ /CH
114		Garniture acoustique, récipient de 1 L	CH	42	\$ /CH	\$ /CH
115		Ruban Tuck	Rouleau	10	\$ /roul.	\$ /roul.
116		Mastic d'étanchéité pour joints de retrait, tube de 9 onces	CH	12	\$ /CH	\$ /CH
117		Calfeutrant acrylique avec durabilité de 35 ans, 300 ml	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
118		Silicone d'extérieur, blanc	CH	32	\$ /CH	\$ /CH
119		Adhésif pour bois d'œuvre, 1 L	CH	30	\$ /CH	\$ /CH
G. BRO						
H. SSES, PEINTURES, VERNIS ET PRODUITS CONNEXES						
120		Peinture au latex	GAL	30	\$ /GAL	\$ /GAL
121		Apprêt au latex	GAL	30	\$ /GAL	\$ /GAL
122		Peinture à l'huile	GAL	6	\$ /GAL	\$ /GAL
123		Apprêt à l'huile	GAL	5	\$ /GAL	\$ /GAL
124		Teintures pour bois	LTR	106	\$ /LTR	\$ /LTR
125		Performa Egg White 613500 3.78L20	GAL	10	\$ /GAL	\$ /GAL
126		Tissu de baisse 14 pi X12picoton	CH	10	\$ /CH	\$ /CH
127		Laque	GAL	4	\$ /GAL	\$ /GAL
128		Diluant à Laque	GAL	8	\$ /GAL	\$ /GAL
129		Chiffons de dépolissage	PQT	32	\$ /PQT	\$ /PQT

I. DIVERS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

130		Porte de garage, 8 pi x 7 pi, quincaillerie comprise	CH	5	\$ /CH	\$ /CH
131		Revêtement de plancher en feuilles de vinyle	pi ²	200	\$ /pi ²	\$ /pi ²
132		Porte extérieure 30 po, âme creuse	CH	5	\$ /CH	\$ /CH
133		porte de dalle coloniale de 30 po	CH	20	\$ /CH	\$ /CH
134		3-5/8 po x 8po goujons en acier 25ga	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
135		Panneau pour plafond Sonoflex en fibre de verre de 2 pi x 4 pi avec impression en relief	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
136		Té principal plat de 12 pi résistant au feu, blanc	CH	25	\$ /CH	\$ /CH
137		Té transversal plat de 2 pi résistant au feu, blanc	CH	25	\$ /CH	\$ /CH
138		Té transversal plat de 4 pi résistant au feu, blanc	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
139		Moulure plate à angle de 12 pi résistante au feu, blanc	CH	25	\$ /CH	\$ /CH
140		Poignée pour passage, nickel satiné	CH	20	\$ /CH	\$ /CH
141		Poignée pour entrée Fairfax Smart Key, chrome satiné	CH	20	\$ /CH	\$ /CH
142		Porte extérieure en acier 32 po dans un blocage intégré avec montage prêt pour le blocage	CH	60	\$ /CH	\$ /CH
143		Fenêtre 24 po de largeur sur 36 po de hauteur, vinyle	CH	8	\$ /CH	\$ /CH

J. DIVERS

150- Bois d'œuvre et produits du bois d'œuvre

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 10 000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 10 000 \$, moins le rabais offert)

151- Carreaux, briques, blocs et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 3000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 3000 \$, moins le rabais offert)

152- Panneaux muraux, isolants thermiques et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 3000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 3000 \$, moins le rabais offert)

153- Couvertures, revêtements muraux et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 8000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 8000 \$, moins le rabais offert)

154- Adhésifs, mastics d'étanchéité et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 2000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 2000 \$, moins le rabais offert)

155- Fixations (vis, clous, boulons et autre quincaillerie connexe)

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 8000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 8000 \$, moins le rabais offert)

156- Brosses, peintures, vernis et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____,
moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 5 000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 5 000 \$, moins le rabais offert)

157- Divers matériaux de construction

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____,
moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 13 500 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 13 500 \$, moins le rabais offert)

ANNEXE « C »

DÉLAI DE LIVRAISON

L'offrant doit indiquer le délai dans lequel il peut livrer les articles à partir du moment de la livraison.

Type de besoin	Livraison requise à la BS 5 Div C Gagetown	Respect du délai possible	Respect du délai impossible	Autre délai de livraison offert
Urgent – articles stockés	Le jour même			
Urgent – articles non stockés	En 48 heures ou 2 jours ouvrables			
Articles stockés ordinaires	En 24 heures ou 1 jour ouvrable			
Articles non stockés	En 2 semaines			

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

APPENDICE 1

PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation financiers.

1.1 Évaluation financière

Les offrants seront évalués en fonction du montant total estimatif en dollars canadiens le moins élevé (taxe de vente harmonisée [TVH] non incluse). Le prix total évalué sera calculé à l'aide des chiffres d'utilisation estimatifs figurant (voir Annex B). Les offrants doivent présenter un prix pour tous les articles du bordereau de prix, sinon leur offre pourra être considérée comme irrecevable.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas obtient la meilleure côte et sera commandée pour l'émission d'une offre à commandes. Canada se réserve le droit d'accorder au plus deux (2) offres à commandes.

Principe du droit de premier refus :

Selon les procédures pour les commandes subséquentes, lorsqu'un bien est défini, l'utilisateur désigné doit contacter l'offrant qui est classé au premier rang pour savoir s'il peut répondre au besoin, si l'offrant qui est classé au premier rang peut répondre au besoin, une commandes subséquente sera passée suite à son offre à commandes. S'il ne peut pas répondre au besoin, l'utilisateur désigné contactera l'offrant qui est classé au deuxième rang.